

Séance du 12 mai 2011

Présidence de M. Vladimir d'Angelo, président

Rapport sur rapport-préavis en réponse à la motion de Monsieur Pascal Nicollier « Vevey, Ville propre ». Création d'un poste de délégué à l'incivilité (04/2011)

Rapporteur : M. Henri Chambaz

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport - préavis N° 04/2011, du 24 février 2011, en réponse à la motion de Monsieur Pascal Nicollier « Vevey, Ville propre » et la création d'un poste de délégué à l'incivilité,
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour, **amendé au point 4,**

d é c i d e

1. d'approuver le rapport-préavis en réponse à la motion de Monsieur Pascal Nicollier « Vevey, Ville propre » et de considérer cette motion comme classée,
2. d'approuver la création d'un poste de délégué à l'incivilité,
3. d'approuver le budget y relatif de CHF 55'000.- et de porter ce montant en crédit complémentaire au budget 2011,
4. de porter le montant de CHF 170'000.- aux budgets 2012 à **2016, année où l'efficacité des actions du délégué à l'incivilité sera évaluée.**

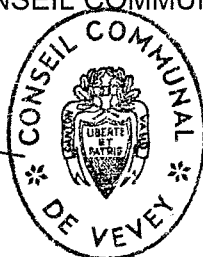
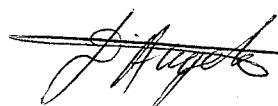
Ainsi délibéré en séance du 12 mai 2011.

Adopté par 39 voix contre 32 (2 abstentions).

Pour extrait conforme le 16 mai 2011.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président
Vladimir d'Angelo



la Secrétaire
Carole Dind

